



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

DECISION DU PRÉSIDENT

**1-Commande Publique
1.1-Marchés publics**

N° DP-2020-6

Objet : EPI – Signature du marché

Le Président de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,

Vu l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délégation du Conseil Communautaire accordée au Président par délibération n°3 du 23 janvier 2017 et n°1 du 31 mai 2017,

Vu les dispositions de l'article I du chapitre 1er de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19

Vu la consultation lancée le 31/01/2020 pour l'accord cadre de fournitures courantes et de services « achat de vêtements de travail et de protection de haute visibilité pour le service déchets-déchèteries ».

Vu l'offre de l'entreprise DEXIS TAMPLEU SPRIET

DÉCIDE

De confier à la société DEXIS TAMPLEU SPRIET – 33 rue Henri Spriet BP 70044, 14125 MONDEVILLE Cedex, l'accord cadre de fournitures courantes et de services « achat de vêtements de travail et de protection de haute visibilité pour le service déchets-déchèteries ».

L'accord cadre est à bons de commande, d'un montant maximum de 39 000,00 € HT. Il est conclu pour une durée de 2 ans et 10 mois, à compter de sa notification.

Le Président, ou son représentant, sont autorisés à signer le marché correspondant et toutes pièces contractuelles s'y rapportant.

La Directrice de la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- La Sous-Préfecture
- La Trésorerie
- L'intéressé

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 précitées, Monsieur le Président informera de cette décision les membres du conseil communautaire lors de la prochaine séance de l'organe délibérant.

Fait à Vire Normandie
Le 24 juin 2020

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER

